

Les congés Bonifiés ; un Acquis !

HISTORIQUE

Au tout début du XX^{ème} siècle, la France décide pour gérer ses colonies (qui pour certaines deviendront des départements d'Outre-Mer) de mettre en place un certain nombre de mesures afin d'attirer les fonctionnaires de l'hexagone en Outre-Mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion).

La bonification des congés est instaurée ainsi que la majoration de traitement, la prime d'installation et d'éloignement et des indemnités spécifiques.

En 1963 le Bureau de Développement des Migrations dans les Départements d'Outre-Mer (BUMIDOM) fut créé sous la gouvernance de Michel Debré.

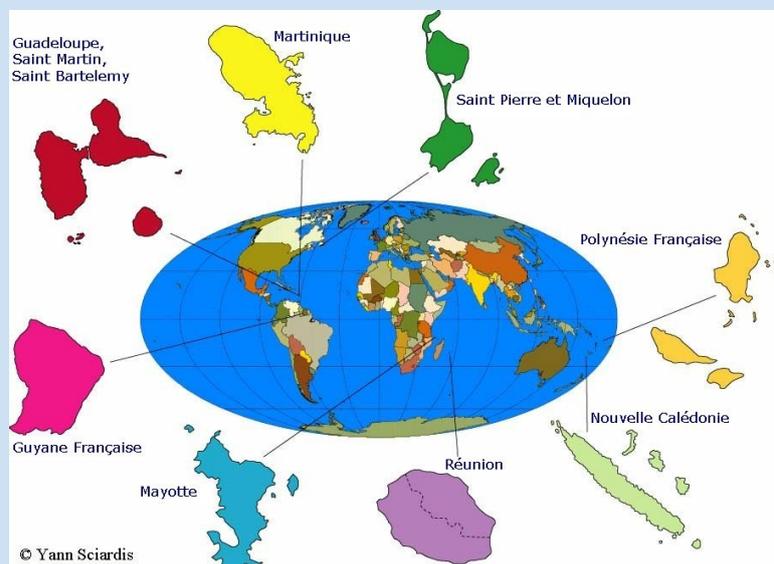
De 1963 à 1981, 70 000 ultra-marins sont venus, selon son créateur, dans l'hexagone pour « régler une question de démographie galopante et de chômage massif dans les DOM ». La réalité est tout autre et l'histoire douloureuse des enfants réunionnais disséminés dans la Creuse pour repeupler le Département dans des conditions de vie proche du servage nous rappelle que l'eldorado promis aux parents de ces enfants était bien loin ! la même chose a été faite pour la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane.

Depuis, la mobilité forcée a perduré, puisque le fonctionnaire ultra-marin qui réussit un concours dans son Département à l'obligation de prendre son poste dans l'hexagone et doit attendre un certain nombre d'années avant de demander sa mutation dans son Département d'origine.

Qu'est-ce que le congé Bonifié ?

Ce congé consiste à donner la possibilité aux fonctionnaires d'Outre-Mer situés dans l'hexagone de pouvoir repartir dans leur Département d'origine tous les 3 ans, avec une bonification de 30 jours de congé en plus des 25 jours annuels, la prise en charge des billets d'avion de l'agent et de sa famille par son service, la majoration de son traitement lorsqu'il est sur place afin de tenir compte de la vie chère dans les DOM.

Cette vie chère est consécutive des Lois coloniales qui pour la plupart sont encore en vigueur tels que l'octroi de mer (taxe sur tout types de marchandises importées par les DOM), l'interdiction de commercer avec les pays voisins etc...



Que propose le gouvernement comme contre-réforme aux congés Bonifiés ?

Le gouvernement propose :

- ☞ De supprimer la prime de vie chère lorsque les fonctionnaires originaires d'Outre-Mer sont en congés bonifiés.
- ☞ De supprimer la bonification des congés, donc des 30 jours supplémentaires.
- ☞ De prendre en charge les billets d'avion non plus par les services mais grâce à une subvention gérée par la région.

En contrepartie de ces suppressions, le gouvernement propose à ces fonctionnaires de pouvoir partir tous les 2ans au lieu de tous les 3 ans actuellement.

Le refus de FO et de la CFTC d'accepter ce projet

Suppression de la prime de vie chère

Nous considérons qu'avant de supprimer la prime de vie chère, les politiques devraient s'attaquer à la source du problème dans les DOM comme par exemple, supprimer définitivement l'octroi de mer. C'est bien cette taxe qui fait en sorte que les produits sont 2 à 10 fois plus chers que dans l'hexagone.

Suppression de la bonification de 30 jours et 2 ans en lieu et place de tous les 3 ans

Nous pourrions dire que partir plus souvent peut être une bonne chose, mais sans la prime de vie chère, sans être sûr que le billet soit réellement pris en charge, sans les 30 jours de bonification et donc uniquement avec les 25 jours de congés, cela risque fortement d'être bien plus espacé que les 3 ans initiaux.

La prise en charge des billets d'avion dans le cadre de la continuité territoriale

Les politiques dans les régions d'outre-Mer ont décidé de mettre en place une subvention pour les familles d'Outre-Mer. Ce sont des subventions qui ne paient pas l'ensemble du billet d'avion du fonctionnaire.

D'un billet pris en charge en totalité par le service pour le fonctionnaire et sa famille, le gouvernement propose une aide partielle. Pour information, il faut savoir que cette aide est votée chaque année par les régions d'Outre-Mer et n'a aucun caractère définitif.

Pour toutes ces raisons et au regard de cette migration forcée, le gouvernement ne peut pas balayer ce droit acquis de cette manière-là, par le seul prisme budgétaire.

Force Ouvrière et la CFTC s'y opposeront et apporteront le soutien nécessaire à l'ensemble des fonctionnaires originaires d'Outre-Mer.



en **ensemble**
POUR!
VOUS! *Notre programme,*
vous défendre



CAISSE DES DÉPÔTS
ET CONSIGNATIONS